

ASSEMBLÉE NATIONALE

25 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° II-AC430

présenté par

Mme Keloua Hachi, M. Courbon, M. Emmanuel Grégoire, Mme Hadizadeh, Mme Herouin-Léautey, Mme Céline Hervieu, M. Proença, Mme Rouaux et les membres du groupe Socialistes et apparentés

ARTICLE 42**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

Programmes	+	-	<i>(en euros)</i>
Sport	0	50 000 000	
Jeunesse et vie associative	50 000 000	0	
Jeux olympiques et paralympiques 2024	0	0	
TOTAUX	50 000 000	50 000 000	
SOLDE	0		

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement du groupe Socialistes et apparentés vise à accroître le budget alloué au Service Civique afin de favoriser l'accès à des missions de service civique pour des jeunes considérés comme « éloignés », en particulier ceux issus de quartiers prioritaires de la Ville.

En effet, le constat est sans appel, la part de jeunes jeunes considérés comme « éloignés » parmi les jeunes engagés dans une mission de service civique est encore trop faible, bien loin de l'objectif de mixité sociale poursuivi par le service civique. En 2022, on comptait par exemple seulement 12,8 %

de jeunes issus de quartiers prioritaires de la ville, parmi les volontaires du service civique et seulement 9 % touchant une indemnité complémentaire sur critères sociaux.

Alors que chez les jeunes actifs de moins de 30 ans résidant dans un QPV, le taux de chômage approche les 33 %, contre 15 % dans les autres quartiers, les missions de service civique représentent un véritable tremplin pour l'insertion de ces jeunes. Aussi, il est nécessaire de mettre en œuvre une politique plus volontariste de montée en charge du service civique, en particulier pour les publics les plus défavorisés, par un meilleur accompagnement des jeunes issus des QPV et par un soutien financier supplémentaire aux structures les accueillant.

L'association Unis-Cité, évalue le besoin de soutien financier complémentaire pour les structures accueillant des « jeunes éloignés » à environ 5 000 € par jeune sur période moyenne de 8 mois. Avec une participation étatique au 2/5^{ème} de ce financement complémentaire, la participation de l'État serait chiffrée à 2000 €/jeune (soit environ 250 €/mois/jeune), contre 100 €/mois/jeune de soutien financier aujourd'hui. Par cet amendement nous souhaitons donc proposer une aide financière spécifique aux structures qui accueillent des jeunes issus des QPV et ainsi accroître la part de ces derniers parmi l'ensemble des volontaires du service civique. Aussi pour atteindre un objectif de 25 000 jeunes issus de QPV dès 2024 par le biais de ce financement supplémentaire, nous proposons d'abonder les crédits alloués au service civique de 50M€ additionnels.

Afin d'être recevable cet amendement

- Augmente de 50 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement de l'action 04 « Développement du service civique » du programme 163 « Jeunesse et vie associative ».
- Diminue de 50 millions d'euros les autorisations d'engagement et crédits de paiement en hors titre 2 de l'action 02 « Développement du sport de haut niveau » du programme 219 « Sport ».

Les députés socialistes et apparentés tiennent à préciser qu'ils ne souhaitent pas réduire les moyens attribués au programme 219.